

Les normes

La France possède 78 Codes, dont le volume augmente chaque année, faisant de notre nation la championne du monde des règlements et des contraintes administratives.

Code civil, code pénal, code de procédure pénale, code de l'environnement, code du travail, code du commerce, code de la sécurité sociale, code de l'urbanisme, code des impôts, code de la consommation, code de la route, pour autant de complexités, et parfois même de freins à la création d'activités économiques, au développement des entreprises, ou tout simplement à l'accès pour chaque citoyen aux documents administratifs.

L'accumulation de règles rend toutes activités de plus en plus chronophages et complexes, et bien souvent en raison de contradictions entre les normes elles-mêmes. Elles imposent des surcharges de travail et de documents superflus. Outre le coût qu'elles font parfois peser sur les entreprises comme sur les particuliers, ces normes sont devenues illisibles, difficiles à appliquer, et n'ayons pas peur de le dire, ridicules pour bons nombres !

Entre 2017 et 2022, les entreprises françaises ont dû faire face chaque mois à une moyenne de 7 nouvelles obligations et 51 pages de réglementations supplémentaires. Enfin, 2021 a été l'année record avec pas de moins de 67 lois supplémentaires, 91 ordonnances, 1 843 décrets et 83 570 pages publiées au Journal Officiel (source gouvernementale).

A cela s'ajoute la Communauté européenne qui ne manque pas d'imposer à ses Etats membres d'autres normes et règlements trop souvent transposés plus durement, notamment par la France. Selon l'OCDE, notre cavalcade réglementaire coûterait à nos finances publiques, l'équivalent de 3 % de notre PIB, soit 80 milliards d'euros par an, une folie !

Enfin, les pratiques administratives françaises, dont on ne perçoit pas toujours l'utilité, mais qui ont le pouvoir de bloquer toutes démarches administratives sont à repenser. Un exemple : à chaque sollicitation faite par un particulier pour un document administratif (carte d'identité, passeport), il est exigé un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois. Or, s'il existe bien quelque chose d'immuable dans la vie de chaque individu, c'est bien sa date et son lieu de naissance !

Les élus des communes sont également consternés par ce harcèlement « textuel ». Le Code des collectivités territoriales a triplé de volume en 20 ans, et a conduit, en 2023, le Sénat à lancer « les états généraux de la simplification » à l'issue desquels le gouvernement s'est engagé à mieux évaluer l'impact et les conséquences des textes adoptés.

Si les normes et les règlements sont évidemment indispensables pour réguler la vie sociale, la vie économique, assurer notre sécurité et orchestrer notre vie en société, il est devenu urgent de simplifier, d'harmoniser, d'évaluer les normes en vigueur. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de contrôle afin de jauger de leur intérêt, ainsi que de favoriser la concertation entre les différents acteurs afin que ces dernières deviennent moins coûteuses, moins nombreuses et acceptées par tous.

Persuadés que vos expériences d'élus, mais également de contribuables, de citoyens, d'usagers, de consommateurs, seront très utiles, nous vous invitons à participer à ce projet afin de proposer un maximum de normes à simplifier, retirer ou modifier. Chaque contribution sera la bienvenue et viendra enrichir les éléments à présenter lors des discussions parlementaires liées à la simplification administrative.

L'équipe de Bruno FUCHS – Député de la 6^{ème} du Haut-Rhin.